NOTICE D'INFORMATION

LION GP AOUT 2009

Forme juridique de l'OPCVM : FCP
Promoteur : CREDIT LYONNAIS
Société de Gestion : CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : CREDIT LYONNAIS
Commissaire aux comptes : Cabinet SALUSTRO-REYDEL
8, avenue Delcassé
75008 PARIS
représenté par Monsieur Michel SAVIOZ
Compartiments : non
Nourricier : non

Caractéristiques financières

Classification : OPCVM garanti ou assorti d'une protection

Orientation des placements :

La gestion du portefeuille porte essentiellement sur des obligations et des titres de créances négociables.
Ce Fonds ne comporte pas de risque de change.
Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers et de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds contractera notamment un swap échangeant la performance du portefeuille obligataire contre celle d'un **Panier d'Indices**, composé de l'indice Eurostoxx 50 pour 50 %, de l'indice SP 500 pour 30 % et de l'indice Nikkei 225 pour 20%, lui permettant d'atteindre, outre la garantie du capital, la garantie de performance telle que décrite ci-dessous.
Le Fonds peut utiliser les produits dérivés de crédit suivants afin de vendre ou d'acheter une protection : credit default swap ; credit spread option ; total return swap ; credit linked notes.
Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'OPCVM.
Du **18 juin 2001** au **20 août 2001**, la gestion du portefeuille porte essentiellement sur des titres des marchés monétaires.

Objectif : Afin de préserver le pouvoir d'achat des souscripteurs, la gestion du Fonds aura pour objectif, le **20 août 2009**, de majorer la **"Valeur Liquidative de Référence"** définie ci-dessous de la progression de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages résidant en France (y compris DOM), calculé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) entre le **20 août 2001** et le **20 août 2009**.

Garantie : Le Crédit Lyonnais garantit au Fonds que les porteurs de parts ayant souscrit sur la base des valeurs liquidatives comprises entre le **18 juin 2001** et le **20 août 2001** inclus, et propriétaires de ces mêmes parts le **20 août 2009**, bénéficieront, à cette date, d'une valeur liquidative au moins égale à la plus élevée des valeurs liquidatives établies entre le **18 juin 2001** et le **20 août 2001** (la **"Valeur Liquidative de Référence"**) majorée de **90 %** de la progression moyenne du **Panier d'Indices,** composé de l'indice Eurostoxx 50 pour 50 %, de l'indice SP 500 pour 30 % et de l'indice Nikkei 225 pour 20%.
La progression moyenne du Panier d'Indices mesurera l'écart entre :

- d'une part, un indice de référence initial qui est la valeur du Panier d'Indices calculée sur la base des cours de clôture des indices le composant relevés le 20 août 2001,
- et d'autre part, la moyenne des valeurs du Panier d'Indices calculées en relevant les cours de clôture des indices le composant les 20 février 2002, 20 août 2002, 20 février 2003, 20 août 2003, 20 février 2004, 20 août 2004, 21 février 2005, 22 août 2005, 20 février 2006, 21 août 2006, 20 février 2007, 20 août 2007, 20 février 2008, 20 août 2008, 20 février 2009, 20 août 2009.

Si le niveau atteint par le Panier d'Indices lors d'un de ces relevés est inférieur à l'indice de référence initial, c'est ce dernier qui sera pris en compte pour établir la moyenne.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative, soumise à l'évolution des marchés, peut être différente de la valeur garantie.

Parts bénéficiant d'une protection : Les parts souscrites sur la base des valeurs liquidatives postérieures à celle du 20 août 2001, et toujours détenues le 20 août 2009 bénéficieront d'une protection à hauteur de la valeur liquidative garantie au jour de l'échéance. Quinze jours au moins avant la date du 20 août 2009, les porteurs seront informés de la mise en place d'une nouvelle garantie déterminée selon les conditions de marché, ou du changement de classification du Fonds ou de sa dissolution, après agrément de la Commission des Opérations de Bourse.

Parts ne bénéficiant d'aucune garantie : Les parts dont le rachat est demandé avant l'échéance du 20 août 2009.

Durée minimale de placement recommandée : jusqu'au 20 août 2009 pour bénéficier de la garantie.

Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs. Le fonds est plus particulièrement destiné aux AFV.

Les parts du Fonds constituent un actif sous-jacent du contrat d'assurance-vie en unité de compte "LIONVIE MULTICAPITAL" et "LIONVIE ROUGE CORINTHE" des ASSURANCES FEDERALES - VIE, du Groupe UNION DES ASSURANCES FEDERALES, distribué essentiellement par le réseau commercial du Groupe CREDIT LYONNAIS.

Affectation des résultats : Les revenus du fonds sont intégralement capitalisés.

Dominante fiscale : FCP de capitalisation

Modalités de fonctionnement

Date de clôture de l'exercice : Dernier jour légal de Bourse de Paris du mois de Septembre.

Date de clôture du premier exercice : 30 septembre 2002.

Valeur liquidative d'origine : EUR 100 (correspondant à 655,96 francs), le **18 juin 2001**.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : quotidienne (chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France)

Conditions de souscription et de rachat : La souscription sera ouverte du **18 juin 2001** au **17 août 2001**, 12 heures pour une première tranche de cent quarante cinq millions d'euros (soit 951 137 650 FRF). Dès que ce montant sera atteint, de nouvelles tranches de 10 millions d'euros (soit 65 595 700 FRF) pourront être ouvertes successivement si les conditions du marché relatives à la mise en œuvre de la garantie le permettent, dans la limite d'un placement global de deux cent trente millions d'euros (soit 1 508 701 100 FRF) jusqu'au 17 août 2001, 12 heures. Dès que ce plafond sera atteint, les souscriptions pourront être suspendues. Les souscriptions et rachats parvenant avant 12 heures seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.

Montant minimum de la première souscription : cent parts

Montant minimum de parts souscrites ultérieurement : une part

Commission de souscription maximale : Néant pour les souscriptions enregistrées entre le 18 juin 2001 et le 17 août 2001, 12 heures. 3% après le 17 août 2001, 12 heures (la commission s'ajoute à la valeur liquidative).
dont part acquise à l'opc vm : Les commissions effectivement prélevées sont entièrement acquises à l'OPCVM.

Commission de rachat : Néant.

Frais de gestion maximum : Ces frais prélevés quotidiennement, correspondent à un maximum de 0,85 % TTC de l'actif net par an. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro

Adresse de la Société de Gestion : 168, rue de Rivoli - 75001 Paris
Adresse du dépositaire : 19, boulevard des Italiens - 75002 Paris
Lieu ou mode de publication de la VL : Au siège de la société de gestion CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT
Sur Minitel (3615 Code CL - choix 1)
Par téléphone au 08 36 68 43 44

La présente notice doit obligatoirement être mise à disposition du public préalablement à tout choix de support dans le cadre du contrat d'assurance - vie "LIONVIE MULTICAPITAL" ou "LIONVIE ROUGE CORINTHE", remise lors de tout investissement sur le support dans le cadre du contrat d'assurance-vie "LIONVIE MULTICAPITAL" ou "LIONVIE ROUGE CORINTHE" et mise à la disposition du public sur simple demande. La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la société de gestion.

Date agrément de l'OPCVM par la Commission des Opérations de Bourse : 12 juin 2001
Date d'édition de la notice d'information : 14 juin 2001

CREDIT LYONNAIS
Fonds commun de Placement
LION GP AOUT 2009

CODE VALEUR : 706010